

Loi pour faire droit à Nacha Ferszt Klajner, autrement connue sous le nom de Nora Firstenfeld Klein.

Loi pour faire droit à Leonora May Howard.

Loi pour faire droit à Annie Elizabeth Climie Adams.

Loi pour faire droit à Margaret Alice Mizener.

Loi pour faire droit à Frances Dorothy Scott Skinner.

Loi pour faire droit à Esther Rotman Resnick.

Loi pour faire droit à Dorothy MacFie Safford Dale.

Loi pour faire droit à Alice Temple Jamieson Adair.

Loi pour faire droit à Gladys Kathleen Crook O'Sullivan.

Loi pour faire droit à Geraldine Estelle Bamford.

Loi pour faire droit à Charles Marie.

Loi pour faire droit à Rosamond Cheriton Stoyke MacDonald.

Loi concernant The Dominion Association of Chartered Accountants.

Loi pour aider les provinces d'Alberta et de la Saskatchewan à financer le coût des semences et des travaux d'ensemencement pour l'année-récolte 1938.

Loi modifiant la Loi des allocations aux anciens combattants.

Loi modifiant la Loi de la preuve en Canada.

Loi modifiant la Loi du service civil.

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1938.

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1939.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

## Reprise de la séance

### SOULAGEMENT DU CHÔMAGE

#### PROJET DE LOI VISANT À ALLÉGER LE CHÔMAGE ET LE MARASME AGRICOLE

La Chambre, sous la présidence de M. Sanderson, reprend l'étude en comité sur la motion suivante de l'honorable M. Rogers:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de fournir les moyens d'atténuer le chômage et le marasme agricole et afin de pourvoir, à même les sommes affectées par le Parlement, aux versements qui peuvent être nécessaires pour toutes ou l'une quelconque des fins de la législation proposée.

M. MCGREGOR: Monsieur le président, comme je le disais quand la séance a été suspendue à six heures, la plupart des résidents de la partie méridionale des townships de York-Est et de Scarborough et de la partie méridionale de York-Nord sont venus s'établir dans ces municipalités entre 1916 et 1929 et ils ont construit ce qu'on appelait alors des bicoques. La plupart de ces gens travaillaient de jour dans l'industrie du bâtiment à Toronto et, le soir, ils construisaient leur maison. En 1929, ils étaient presque tous propriétaires d'assez bonnes maisons d'ouvriers et quand ils se trouvèrent sans ouvrage, ils n'avaient pas

[M. McGregor.]

un sou devant eux. Tout ce qui leur restait était leur petite maison.

Je vais citer au comité quelques chiffres pour montrer au ministre que la plupart des municipalités de ce pays sont en faillite, comme l'a dit cet après-midi l'honorable député de Kootenay-Est (M. Stevens). Je vais donner les chiffres de l'évaluation, des impôts, des arrérages de taxes, des propriétés sur lesquelles les municipalités ont déjà mis la main et de celles qu'elles vont probablement saisir en 1938. L'évaluation dans le township de York-Est se chiffre à \$14,497,000; les impôts à \$1,085,000 et les arrérages de taxes à \$1,040,000, c'est-à-dire presque autant que les impôts à percevoir dans une année. Les propriétés déjà saisies par la municipalité représentent une valeur de \$325,244 et je ferais remarquer au ministre que chaque fois qu'une propriété est saisie par la municipalité, les taxes cessent d'être perçues et ce sont les autres propriétaires qui doivent supporter ce fardeau supplémentaire. Les propriétés qui vont probablement être saisies par la municipalité de York-Est en 1938 représentent une valeur de \$160,000.

Dans York-Nord, l'évaluation se chiffre à \$10,185,000; les impôts à \$670,000; les arrérages de taxes à \$495,000; les propriétés saisies à \$119,901 et celles qui vont probablement être saisies en 1938 à \$244,674.

Dans le township de Scarborough, l'évaluation se monte à \$10,475,000; les impôts à \$620,000 et les arrérages de taxes à un demi million de dollars exactement. J'hésite à donner le chiffre des propriétés qui ont été saisies par la municipalités mais j'ai ici une brochure qui a été préparée par le comté de York et elle montre que cette municipalité a mis la main sur des propriétés représentant une valeur de \$1,584,000; ce chiffre représente les arrérages de taxes sur les propriétés et non pas l'évaluation. Que va-t-il arriver à ces municipalités si elles continuent pendant quelque années encore à saisir des propriétés dans une pareille proportion? Il s'ensuivra qu'avant longtemps, la municipalité possèdera la plus grande partie de cette évaluation et, dans ce cas, que vont faire les autres propriétaires? La municipalité a acquitté l'intérêt sur la dette obligatoire au taux de 3 p. 100, mais elle n'a rien versé sur le capital depuis 1933.

La construction effectuée dans le township de York-Est, en 1928 représentait un déboursé de \$2,600,000, tandis qu'en 1937 elle n'était que de \$360,000. Les secours versés pour le mois de janvier de l'année courante s'élèvent à la somme de \$53,138; pour février, à \$57,477; et pour le mois de mars qui vient de se terminer, à \$58,802. La municipalité doit payer environ \$12,000 par mois de cette somme. En janvier 5,523 personnes ont touché des secours, et 5,977 en février.